

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de procurations : 7 Nombre de votants : 67

Date de la convocation : 15 mars 2024 Date de publication : 28 mars 2024

Conseillers présents

DAUBIGNEY Jean-Michel MATHIOT Agnès **RIOTTE Christine GINDRE** Denis SOLDAVINI Grégory CHAPIN Jean-Paul LEFEVRE Jean-Philippe **VERNE** Pierre JEANNEROD Georges **GAUTHRAY-GUYENET Thierry BONIN Jean-Luc HENRY Micheline** MONNERET Christophe **PAUVRET Emeric GUIBELIN Hervé ROY Jean-Yves CUINET Jean-Pierre** MILLIER Cyril VIVERGE Patrick CALINON Séverine DELAINE Isabelle CROISERAT Jean-Luc **DEMORTIER-BLANC Catherine DAVID Françoise** GUIBELIN Marie-Rose LABOUROT Céline DOUZENEL Alexandre **HOFFMANN Maurice** DRAY Frédérike **GRUET Olivier** LEPETZ Joëlle **HERRMANN Nadine** SAGET Emmanuel MANGIN Isabelle JABOVISTE Philippe SANCEY Pascal **PECHINOT Jacques** MARCHAND Sylvette PERNOUX Annie **RYAT Thomas** MIRAT Maryline GINFT Gérard STOLZ Julien NONNOTTE-BOUTON Catherine CALLEGHER Aline PRAT Hervé TRONCIN Dominique LEGRAND lean-Luc REBILLARD Jean-Michel **BERNARDIN** Daniel **LAGNIEN Jacques** CHEVAUX Bruno **ROCHE Paul** ROBERT Jean-Claude **BREMOND Gabriel**

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHERE Jean-Pascal FERNOUX-COUTENET Gérard JARROT-MERMET Laëtitia GAGNOUX Jean-Baptiste MICHAUD Dominique **MBITEL Mohamed BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire** CHAUCHEFOIN Gérard PANNAUX Joël CHAUTARD Christophe JACQUOT Patrick JEANNET Nathalie MATHEZ Christian **MEUGIN Olivier** CHAMPANHET Stéphane **GOMET Nicolas RIGAUD** Fabien **GUERRIN Bernard**

<u>Objet</u>: <u>Convention de mandat avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Rochefort-sur-Nenon</u>

Rapporteur : Madame Séverine CALINON

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse.

A ce titre, elle exerce notamment les compétences suivantes :

- Coordination, gestion, qualification, maintien et développement de la politique d'offre d'accueil et d'animations périscolaires et extrascolaires,
- Création, aménagement, entretien et gestion des sites d'accueil et équipements périscolaires et extrascolaires,
- Restauration scolaire.

Par ailleurs, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », il est reconnu d'intérêt communautaire « le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions. »

Le Syndicat Intercommunal Pédagogique (SIP) de Rochefort-sur-Nenon est également composé des communes d'Audelange, Falletans et Eclans-Nenon. Il détient la compétence scolaire de ces communes. La commune de Rochefort-sur-Nenon est propriétaire d'un bâtiment situé à proximité de l'école.

Ainsi, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, la Commune, propriétaire, en lien avec le SIP titulaire de la compétence et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaitent effectuer des travaux afin de réhabiliter le bâtiment en périscolaire et restauration scolaire. Une partie de ce bâtiment accueillerait également les classes scolaires. De plus, des travaux au sein de l'école actuelle seront également réalisés.

En effet, à ce jour, les enfants sont accueillis dans des bâtiments différents, ce qui entraine des difficultés d'organisation.

Dès lors, pour assurer ce projet, la Commune de Rochefort-sur-Nenon met à disposition de la Communauté d'Agglomération le terrain d'assiette de l'école, le bâtiment de l'école et le bâtiment situé à proximité afin qu'elle assure les travaux de réhabilitation.

Pour l'exécution des travaux, la Communauté d'Agglomération souhaite confier un mandat de travaux à la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39. Dans le cadre de ce mandat, la SPL aura notamment pour missions : la consultation et la gestion de la maitrise d'œuvre, la consultation et la gestion du marché de travaux, le suivi des travaux, la réception de l'ouvrage.

Le détail des missions ainsi confiées et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein du mandat ciannexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE:

- **D'APPROUVER** la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Rochefort-sur-Nenon, telle que présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR: 67 ABSTENTION(s): 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

Trésorerie Municipale du Grand Dole

Pôle Finances

Pôle Services Techniques

Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse

• SPL Grand Dole Développement 39

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.